



## Compte-rendu de la réunion

**Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
Forêts Seine et Suzon**

**Messigny-et-Vantoux, le 15 février 2022**

**Convocation du 9 février 2022**

**Présents/Pouvoirs :**

M. Jean Charles BAUDION	Maire	Bligny-le-Sec	
M. Daniel PETEUIL	Maire	Champagny	
M. Vincent PIERROT	Maire	Chanceaux	
M. Yann VAXILLAIRE	Adjoint	Curtil-Saint-Seine	
M. Pascal MINARD	Maire	Darois	
M. Bruno MOUSSERON	Adjoint	Darois	
M. Jean-René ESTIVALET	Maire	Etaules	
M. Gilles DUTHU	Maire	Francheville	
M. Bénigne COLSON	Maire	Frenois	
M. Gilles SAULGEOT	Maire	Lamargelle	
Mme Catherine BURILLE	Maire	Léry	
Mme Françoise GAY	Maire	Messigny-et-Vantoux	
M. Serge MOUCHON	Adjoint	Messigny-et-Vantoux	
M. Xavier BLACHOT	Adjoint	Messigny-et-Vantoux	
Mme Virginie MARIAGE	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	
M. Pierre-Olivier ROUX	Adjoint	Messigny-et-Vantoux	Absent excusé pouvoir à Serge MOUCHON
Mme Isabelle RISSO	Adjointe	Messigny-et-Vantoux	
Mme Sylvie ZACCAGNINO	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux	
M. Vincent LEPRETRE	Conseiller Municipal	Messigny-et-Vantoux	

Mme Agnès DIEUDONNE	Conseillère Municipale	Messigny-et-Vantoux Absente
M. Christophe DEQUESNE	Maire	Panges
M. Nicolas BOUCHEROT	Maire	Pellerey
M. Pascal THEIS	Maire	Poiseul-la-Grange Absent
M. Jean-François DUSZ	Adjoint	Poncey-sur-L'ignon
M. Nathalie BARD	Maire	Prenois
Mme Catherine LARCAT	Adjointe	Prenois
M. Denis MAIRET	Maire	St-Martin-du-Mont
M. Bertrand TORTOCHAUX	Adjoint	St-Martin-du-Mont
M. Fabien CORDIER	Maire	Saint-Seine-l'Abbaye
M. Daniel MALGRAS	Adjoint	Saint-Seine-l'Abbaye Absent excusé pouvoir à Fabien CORDIER
M. Raymond DUMONT	Maire	Saussy Absent
M. Jean-Michel STAIGER	Maire	Savigny-le-Sec Absent excusé pouvoir à Catherine BENINCA
Mme Catherine BENINCA	Adjointe	Savigny-le-Sec
M. Joachim PELLICOLI	Adjoint	Savigny-le-Sec
Mme Martine SICCARDI	Adjointe	Savigny-le-Sec
M. Cyril FAUCONET	Maire	Trouhaut
M. Jérôme CORTOT	Adjoint	Turcey
Mme Catherine LOUIS	Maire	Val-Suzon
M. Patrick BOYON	Maire	Vaux-Saules
Mme Marie-Claude POSIERE	Maire	Villotte-Saint-Seine Absente excusé

Madame Catherine LOUIS fait l'appel des conseillers communautaires et déclare la séance ouverte.

Approbation du procès-verbal

Mme Catherine BURILLE est désignée secrétaire de séance.

Avant de débiter l'ordre du jour du Conseil Communautaire, Madame la Présidente demande aux élus communautaires l'autorisation de rajouter une délibération sur table relative à un appel à projet de transition numérique du Conseil Départemental 21.

Madame la Présidente demande qui est contre cet ajout de délibération. Personne ne s'étant manifesté il est proposé à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

### 1/ Délibération portant création de deux emplois permanents d'adjoints administratifs territoriaux et un poste d'adjoint technique territorial au sein de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon

La Présidente, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 29 juin 2021,**

**Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoints administratifs territoriaux, en raison de nécessité du service administratif.**

**Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984**

La Présidente propose à l'assemblée,

- **POUR LES FONCTIONNAIRES :**

- ↳ **La création deux emplois d'adjoints administratifs territoriaux permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, selon la grille indiciaire du (échelle C1)**

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné

Filière : administrative,

Catégorie C

Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial,

Grade : adjoint administratif échelle C1

- ancien effectif : 4 postes d'adjoints administratifs territoriaux

- nouvel effectif : 6 postes d'adjoints administratifs territoriaux

- ↳ **La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet pour une durée hebdomadaire à raison de 35 heures hebdomadaires est créé à compter du 15 février 2022, selon la grille indiciaire des adjoints techniques (échelle C1)**

L'emploi d'adjoint technique relève du grade d'adjoint technique territorial.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné

Filière : technique,

Catégorie : C

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial,

Grade : adjoint technique territorial (échelle C1) :

- ancien effectif : 12 postes

- nouvel effectif : 13 postes

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **15 février 2022**,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**Pour : 35**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**DECIDE** : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

## 2/ Ligne de Trésorerie 2022

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la CCFSS décide de contracter auprès du crédit agricole une ouverture de crédit si après dénommée « ligne de Trésorerie interactive » d'un montant maximum de 400 000€ dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de Trésorerie interactive permet à l'emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds et remboursements exclusivement par le canal internet.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la ligne de Trésorerie interactive que la CCFSS décide de contracter auprès du Crédit Agricole :

Montant : 400 000 €

Durée : 1 an maximum

Taux d'intérêt applicable à un tirage : E3M + 0.40%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts : trimestriel  
 Frais de dossier : 400 €  
 Commission d'engagement : 0%  
 Commission de non-utilisation : 0%

Après délibération, le Conseil Communautaire :

**Pour : 36**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

- **AUTORISE** la Présidente à signer le contrat de ligne de Trésorerie interactive avec le crédit agricole
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de Trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

### 3/ Achat d'un véhicule 9 places électrique

Madame la Présidente expose qu'il convient d'acheter un véhicule électrique 9 places pour les sites périscolaires des sites de Messigny-et-Vantoux, Darois et Savigny-Le-Sec ainsi que l'extrascolaire de Messigny-et-Vantoux.

Après consultation de plusieurs marques il est proposé de retenir l'offre du groupe chopard sur un e-expert combi long électrique Peugeot, offre la mieux disante à équipements équivalents, pour un montant de 35061.83 € HT.

Cette acquisition peut être financée par :

- le PETR Seine et Tilles au titre du programme Leader « transition énergétique » - action 2-3 « améliorer les transports collectifs et valoriser les outils alternatifs à la voiture particulière » sous mesure « aide à la mise en œuvre d'opération dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs » - le montant de la subvention est de 12000€
- la CAF de Côte d'Or au titre de l'aide à l'investissement – le plafond de l'aide est à 70% du montant de l'acquisition

Plan de financement envisagé

Dépenses		Recette	
e-expert combi long	35 061.83 € HT	PETR leader	12 000€
		CAF	16 049€
		autofinancement	7 012.83 €
<b>Total</b>	<b>35 061.83 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>35 061.83 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire :

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **AUTORISE** l'acquisition d'un véhicule 9 places électrique dans les conditions décrites à la présente délibération.
- **AUTORISE** la présidente à solliciter une aide LEADER au titre de la transition énergétique
- AUTORISE** l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter une aide auprès de la CAF
- **AUTORISE** le Premier Vice-Président à signer tout document se rapportant à ce dossier

#### 4/ Achat d'un véhicule utilitaire électrique 5 places

Madame la Présidente expose qu'il convient d'acheter un véhicule utilitaire électrique 5 places pour les différents services de la CCFSS.

Après consultation de plusieurs marques il est proposé de retenir l'offre du groupe chopard sur un e-expert combi long électrique Peugeot, offre la mieux disante à équipements équivalents, pour un montant de 27448.49 € HT.

Cette acquisition peut être financée par :

- le PETR Seine et Tilles au titre du programme Leader « transition énergétique » - action 2-3 « améliorer les transports collectifs et valoriser les outils alternatifs à la voiture particulière » sous mesure « aide à la mise en œuvre d'opération dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs » - le montant de la subvention est de 12000€

Plan de financement envisagé

Dépenses		Recette	
e-rifter Active Pack	27 448.49 € HT	PETR leader	12 000€
		CAF	
		autofinancement	15 448.49 €
<b>Total</b>	<b>27 448.49 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>27 448.49 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire :

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **AUTORISE** l'acquisition d'un véhicule utilitaire 5 places électrique dans les conditions décrites à la présente délibération.
- **AUTORISE** la présidente à solliciter une aide LEADER au titre de la transition énergétique
- AUTORISE** l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER
- **AUTORISE** le Premier Vice-Président à signer tout document se rapportant à ce dossier

### 5/ Marché de fournitures de plaquettes forestières

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le code des marchés publics

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté de communes Forêt Seine et Suzon relatif à la compétence protection et mise en valeur de l'environnement

Un marché d'approvisionnement en plaquettes forestières a été conclu par la collectivité en juin 2019 ;

Ce marché arrive à échéance en juin 2022. Compte tenu des seuils de procédures applicables au 1er janvier 2022, il convient de lancer une consultation d'un marché de fournitures dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le présent marché a pour objet de définir les conditions d'approvisionnement en combustible bois de la plateforme collective de stockage de bois déchiqueté de la Communauté de Communes.

Le lot 1 consistera dans l'exploitation de parcelles acquises par la Communauté de Communes sur le territoire de ses communes membres.

Le lot 2 consistera dans le débardage du bois exploité sur les parcelles acquises.

Le lot 3 consistera dans le broyage et la livraison de 900 à 1500 tonnes par an de plaquettes forestières sur la plateforme de stockage de Francheville.

Le montant estimé de la prestation annuelle est de 70 000 € HT pour les 3 lots.

Le marché sera conclu pour une durée de 2 ans reconductible une année.

Après discussion, le Conseil Communautaire,

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **AUTORISE** la Présidente à lancer le marché d'approvisionnement en plaquettes forestières ci-dessus décrit.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché dans la limite d'un montant de 70 000€ HT/an.

#### 6/ Convention « Rezo Pouce »

Madame la Présidente expose que la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon dispose de la compétence mobilité par transfert depuis le 2 février 2021.

Il est aujourd'hui proposé aux élus de bénéficier d'un système de mobilité partagé, sous forme d'un dispositif d'auto-stop structuré, organisé et sécurisé du quotidien (travail, formation, loisirs...).

Ce dispositif est nommé « Rezo Pouce », auto-stop de proximité offrant au territoire abonné de nouvelles fonctionnalités via l'application smartphone et la plateforme internet dédiée.

Ce dispositif est évolutif en « Rezo Pouce Seniors », offre dédiée plus particulièrement aux déplacements des Seniors.

La Commune de Messigny-et-Vantoux ayant adhéré avant la prise de compétence mobilité au dispositif, a déjà contribué aux frais d'abonnement à hauteur de 3500 euros HT.

Si les élus autorisent la Présidente à signer la convention qui permettra à l'ensemble des communes du territoire de la CCFSS de bénéficier de ce dispositif, la collectivité devra s'acquitter des frais de fonctionnement (3500 euros HT).

La société facturera à la collectivité le nombre d'inscrits de son territoire sur la base de 1,90 euros HT par inscription.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

**Pour : 32**

**Contre : 2**

**Abstentions : 2**

- AUTORISE** la Présidente à signer la Convention jointe en annexe
- ACCEPTE** l'inscription au Budget 2022 de la somme correspondant au cout de fonctionnement du dispositif « Rezo Pouce ».

### 7/ Appel à projet transition numérique du Conseil Départemental

Sur proposition du Bureau,

Madame la Présidente explique qu'il est nécessaire que la CC Forêts Seine et Suzon s'inscrive dans la modernité des usages numériques, et soit capable d'organiser des réunions en visioconférence, permettre aux associations et élus du territoire d'accéder à cet équipement.

Le Conseil Départemental, dans le cadre de son appel à projet « transition numérique » soutient ce type de dispositif à hauteur de 30% dans la limite de 100 000€ de dépenses.

Madame la Présidente propose que la salle communautaire du siège soit aménagée dans ce sens. La salle sera ainsi équipée du matériel de visioconférence ad-hoc, et les fenêtres (changement des huisseries, et pose de volets) de la salle seront remises à neuf pour assurer la sécurité, la qualité thermique de celle-ci.

Des devis ont été réalisés, le bureau propose de retenir les offres suivantes :

- DMI (matériel visioconférence) : 9 575 € HT
- Conseil Confort Energie : 32 857.59 € HT
- Pessard électricité : 2 165.80 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
DMI	9 575.00 €	CD 21 (30%)	13 379.51 €
CCE	32 857.59 €		
PESSARD	2 165.80 €	Autofinancement	31 218.88 €
<b>Total</b>	<b>44 598.39 €</b>		<b>44 598.39 €</b>

Après délibération, le Conseil Communautaire :

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **VALIDE** le projet d'aménagement d'une salle de visioconférence dans les locaux du siège de la CCFSS
- **SOLLICITE** le soutien du Conseil Départemental 21 au titre de l'appel à projet Transition Numérique

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2022

La Présidente Catherine LOUIS déclare la fin de séance à 20h15.

**Pour information**

Mardi 8 Mars 2022 : Commission des finances élargies

Mardi 12 Avril 2022 : Vote des Budgets